

Vos contacts

0 977 40 10 13
appel non surtaxé

du lundi au vendredi de 8h à 19h
Le samedi de 8h à 13h

0 977 40 10 14 Urgences - 24h/24
appel non surtaxé

www.leaubordeauxmetropole.fr

Pour toute demande relative à l'eau et à l'assainissement :

Régie de L'Eau Bordeaux Métropole
Service Relation Usagers, TSA 20001
33 076 BORDEAUX CEDEX

Tarifs eau et assainissement 1^{er} janvier 2026 - 31 décembre 2026

Abonnement (partie fixe annuelle)

		PRIX HT	PRIX TTC*
Régie de L'Eau Bordeaux Métropole	Diam 12 et 15 mm	44,81 €	47,27 €
	Diam 20 mm	87,65 €	92,47 €
	Diam 25 mm	212,02 €	223,68 €
	Diam 30 mm	282,62 €	298,16 €
	Diam 40 mm	462,04 €	487,45 €
	Diam 50 mm	597,91 €	630,80 €
	Diam 60 mm	815,35 €	860,19 €
	Diam 80 mm	1032,77 €	1089,57 €
	Diam 100 mm	1793,76 €	1892,42 €
	Diam 150 mm	2663,43 €	2809,92 €
	Diam 200 mm	3533,18 €	3727,50 €
	Diam 250 mm	4620,27 €	4874,38 €
	Diam 300 mm	5435,69 €	5734,65 €

* TVA 5,5 %

Frais d'accès au service	Particuliers - Compteurs Verts - Incendies	15,39 €	16,93 €**
	Bornes Monétiques (pour 5 cartes délivrées)	702,12 €	772,33 €**

** TVA 10 %

Consommations (prix au mètre cube)

Particuliers

EAU	ASSAINIS- SEMENT	AGENCE DE L'EAU				TVA	PRIX m ³ TTC***
Régie de L'Eau Bordeaux Métropole	Redevance conso eau	Performance des réseaux d'eau potable	Performance des systèmes d'assainissement collectif	Préservation des ressources			
1,5524 €	1.4158 €	0,3200 €	0,0700 €	0,0900 €	0,0900 €	0,2624 €	3,8006 €

*** TVA 5,5 % sauf 10% pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Les Compteurs Verts - Incendies - Bornes Monétiques ne sont pas assujettis aux tarifs de l'assainissement.



Tarifs des prestations complémentaires et frais

Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Articles	PRIX TTC **
Frais d'accès au service	16,93 €
Frais de relevé du compteur si refus pose de télérelève	81,80 €
Duplicata de facture	6,45 €
Contrôle conformité des installations de prélèvement privatif d'eau (puits, forage...)	205,96 €
Contrôle de vérification après mise en conformité des installations de prélèvement	154,47 €
Intervention pour renouvellement de tête émettrice de relève à distance* dans le cadre d'une intervention programmée (changement de compteur dans le cadre du plan de renouvellement des compteurs...)	59,21 €
Intervention spécifique pour renouvellement de tête émettrice de relève à distance*	141,59 €
Pénalités pour vol d'eau, manipulation du compteur, infractions caractérisées : tout vol d'eau constaté par un agent du service de l'eau fera l'objet d'un remplacement du compteur ; le vol d'eau sera sanctionné par :	
1 - La facturation du coût de remplacement du compteur correspondant	1. Selon diam. compteur
2 - Un volume forfaitaire (en m ³) facturé au tarif de l'eau en vigueur à la date du vol constaté (eau + asst + taxes et redevances comprises)	2. Volume forfaitaire
	Diamètre 15 mm 300 m ³
	Diamètre 20 mm 400 m ³
	Diamètre 30 mm 600 m ³
	Diamètre 40 mm 800 m ³
	Diamètre 50 mm 1000 m ³
	Diamètre 60 mm 1200 m ³
	Diamètre 80 mm 1600 m ³
	Diamètre 100 mm 2000 m ³
	Diamètre 125 mm 2500 m ³
	Diamètre 150 mm 3000 m ³
	Diamètre 200 mm 4000 m ³
	Diamètre 250 mm 5000 m ³
	Diamètre 300 mm 6000 m ³

* Cas de renouvellement imputable à la responsabilité de l'usager qui a en charge la surveillance de son dispositif de comptage

** TVA 10 % sauf taux spécifiques mentionnés dans l'article



INFORMATIONS PRÉ CONTRACTUELLES

(Application de la loi n°2014-344 du 17/03/2014 relative à la consommation)

Vous souhaitez contracter un abonnement à l'eau potable, votre service de l'eau potable et de l'assainissement vous informe des éléments liés à votre contrat, à conserver dans votre dossier personnel.

Date de début d'exécution des prestations	Date à laquelle vous demandez à bénéficier de l'alimentation en eau
Durée du contrat	Contrat d'abonnement à durée indéterminée, résiliable à tout moment. Le titulaire de l'abonnement est redevable de l'abonnement et des consommations jusqu'au jour où il en demande la résiliation.
Prix des prestations	Cf. grille tarifaire
Conditions de résiliation du contrat	Cf. règlement de service - article 11 - La résiliation du contrat
Modalités de règlement des factures (détail au dos de votre facture)	- prélèvement mensuel ou à chaque facture - carte bancaire sur le compte en ligne, accès depuis le site internet https://leaubordeauxmetropole.fr - Titre interbancaire de paiement (TIP) - espèces (gratuit à la poste) - chèque
Réclamations	Votre Service Relation Usagers est votre interlocuteur privilégié. Retrouvez toutes ses coordonnées ci-dessous dans la case « Coordonnées de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole ».
Médiation de l'eau	Dans le cas où vous jugez que la réponse à une réclamation écrite ne vous donne pas satisfaction ou si aucune réponse ne vous est adressée dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'eau pour rechercher une solution de règlement à l'amiable à votre litige. Coordinnées : Médiation de l'eau, BP 40 463, 75366 Paris Cedex 08, contact@mediationeau.fr (informations disponibles sur www.mediation-eau.fr)
Dénomination sociale de l'exploitant, Forme sociale, N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés, N° de TVA intracommunautaire, Coordonnées du siège social	Régie de L'Eau Bordeaux Métropole- 91, rue PAULIN, 33000 BORDEAUX SIREN 895 134 674 RCS BORDEAUX- N° TVA intracommunautaire : FR 65 895 134 674
Coordinnées de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole	- Par internet : https://leaubordeauxmetropole.fr - Par téléphone : Service Relation Usagers 0977 40 10 13 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Urgences 24h24 au 0977 40 10 14 - Par courrier: TSA 20001 - 33076 BORDEAUX CEDEX
Règlements de services	Les règlements de service de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif sont consultables sur le site internet : https://leaubordeauxmetropole.fr : <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable : rubrique Nos services / La gestion de l'eau potable / L'eau potable (bas de page) • Assainissement collectif : rubrique Nos services / les services Assainissement / L'assainissement collectif (bas de page) Si toutefois vous souhaitez recevoir ces règlements au format papier, vous pouvez en faire la demande au Service Relation Usagers

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement informatisé. Les destinataires de ces informations sont les services chargés de traiter la relation client et la prospection, les services administratifs et techniques, les services y compris de la collectivité chargée du contrôle, les organismes et auxiliaires dans le cadre de leur mission de recouvrement des créances, les services sociaux dans la limite des obligations réglementaires. Elles sont protégées par les dispositions de la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. A ce titre, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Régie de L'Eau Bordeaux Métropole - 91 Rue Paulin 33000 BORDEAUX

Lorsque vous nous communiquez vos données téléphoniques, vous disposez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site www.bloctel.gouv.fr.

